

Trophée Quali'Vie

Agenda non classé

Présentation du dispositif

— Description

Le Trophée Quali'Vie valorise les chefs d'entreprise de l'Artisanat du Commerce de Proximité et des Professions Libérales et leurs salariés qui mettent en pratique des démarches pour l'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).

Les sujets traités par les entreprises peuvent toucher un ou plusieurs champs de la Qualité de Vie au Travail :

- la santé au travail,
- les compétences et les parcours professionnels,
- les relations au travail et le climat social,
- l'égalité professionnelle,
- le contenu et l'organisation du travail,
- le management du travail.

— Candidats

Le trophée est ouvert aux entreprises de moins de 20 salariés, de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales pour les 8 régions participantes : Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val de Loire, Grand Est, Ile-de-France, Normandie et Occitanie.

— Dotations

- 1er prix pour l'entreprise : une enveloppe de 1 000 € versée pour l'organisation d'un temps collectif pour le chef d'entreprise et ses salariés ou pour un investissement matériel pour l'amélioration du bien-être des salariés dans l'entreprise (au choix),
- 2e prix : une enveloppe au choix d'une valeur de 500 €,
- 3e prix : une enveloppe au choix d'une valeur de 250 €.

3 lauréats par région.

Déposer son dossier

- <https://www.trophee-qualivie.fr/le-trophee-qualivie>